

## **Introduction**

Organisme national de marketing touristique du Canada, la CCT est une société d'État fédérale, appartenant entièrement au gouvernement du Canada, qui dirige les efforts de l'industrie canadienne du tourisme visant la promotion du Canada comme destination touristique quatre saisons de premier choix. Elle relève du Parlement par le biais du ministre de l'Industrie et doit se conformer aux prescriptions de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*.

La CCT mène des campagnes de marketing dans des marchés étrangers tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, le Mexique, le Japon, l'Australie, la Corée du Sud, la Chine, l'Inde, le Brésil et les États-Unis; elle cible à la fois les voyageurs d'agrément et ceux qui se déplacent pour participer à des réunions ou des congrès.

## **Explications**

Les Commentaires et analyse de la direction portent sur le trimestre.

**Résultats trimestriels et depuis le début de l'année**  
(en milliers)

	2013	2012	Écart
<b>Contributions des partenaires</b>	<b>3 387 \$</b>	<b>3 916 \$</b>	<b>(529) \$</b>

Les produits du premier trimestre sont inférieurs de 529 000 \$ à ceux de l'année précédente : on a comptabilisé une baisse de 160 000 \$ des produits liés au congrès de l'American Society of Association Executives et une baisse de 150 000 \$ des produits liés à la surveillance des médias. Les chiffres de l'exercice précédent incluent aussi des produits provenant d'initiatives qui bénéficiaient d'un financement ponctuel et qui ont pris fin en mars 2012 : 75 000 \$ du programme lié aux Jeux olympiques et 150 000 \$ du programme lié au Stampede de Calgary.

<b>Autres produits</b>	<b>211 \$</b>	<b>288 \$</b>	<b>(77) \$</b>
------------------------	---------------	---------------	----------------

Les autres produits se composent en grande partie de produits d'intérêts, de recouvrements de taxes de consommation et de produits de colocation. Les montants recouverts des taxes à la consommation en Allemagne à ce jour sont inférieurs à ceux de l'année précédente.

<b>Dépenses de marketing et de ventes</b>	<b>13 880 \$</b>	<b>17 058 \$</b>	<b>(3 178) \$</b>
---	------------------	------------------	-------------------

Les chiffres de l'exercice précédent incluent des dépenses de marketing et de ventes liées à deux initiatives qui bénéficiaient d'un financement ponctuel et qui ont pris fin en mars 2012 : 2,1 M\$ du programme lié aux Jeux olympiques et 2,7 M\$ du programme lié au Stampede de Calgary. Ces écarts sont compensés par une augmentation de 1,6 M\$ des dépenses liées aux programmes de base : 600 000 \$ ont été consacrés à la campagne auprès des consommateurs en Chine, 220 000 \$ aux campagnes auprès des consommateurs et dans les médias sociaux au Brésil, 300 000 \$ à des salons professionnels en Inde et 620 000 \$ à la campagne d'automne au Royaume-Uni.

<b>Services généraux</b>	<b>2 401 \$</b>	<b>2 327 \$</b>	<b>74 \$</b>
Écart non significatif.			

<b>Stratégie et planification</b>	<b>145 \$</b>	<b>97 \$</b>	<b>48 \$</b>
Écart non significatif.			

**Risques et incertitudes**

Les rapports ne révèlent ni nouveau risque, ni nouvelle incertitude non abordée dans le plus récent rapport annuel ou plan d'entreprise.

**Changements importants apportés aux programmes, aux effectifs ou au fonctionnement**

Les rapports ne révèlent aucun changement important apporté aux programmes, aux effectifs ou au fonctionnement et non abordé dans le plus récent rapport annuel ou plan d'entreprise.

**Énoncé des responsabilités de la direction par les membres de la haute direction**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels. À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



Michele McKenzie  
*Présidente-directrice générale*  
Vancouver, Canada  
23 mai 2013



Lena Bullock  
*Vice-présidente, Finances,*  
*et chef des opérations financières*  
Vancouver, Canada  
23 mai 2013

**Commission canadienne du tourisme**  
**État de la situation financière**  
**Au 31 mars**

*(en milliers)*

	<b>31 mars 2013</b>	<b>31 décembre 2012</b>
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 424 \$	11 675 \$
Créances		
Gouvernement du Canada	231	918
Contributions des partenaires	3 287	1 565
Autres	305	315
Placements de portefeuille	641	636
Actif au titre des prestations constituées	4 991	4 991
	<u>18 879</u>	<u>20 100</u>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer		
Fournisseurs	2 759 \$	6 902 \$
Rémunération des employés	1 212	1 683
Gouvernement du Canada	-	33
Passif au titre des prestations constituées	6 599	6 644
Crédits parlementaires reportés	-	1 609
Produits reportés	1 005	598
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	521	521
	<u>12 096</u>	<u>17 990</u>
<b>Actifs financiers nets</b>	<u>6 783</u>	<u>2 110</u>
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance et autres actifs	2 495	2 122
Immobilisations corporelles	1 002	1 115
	<u>3 497</u>	<u>3 237</u>
<b>Excédent accumulé</b>	<u><b>10 280 \$</b></u>	<u><b>5 347 \$</b></u>
 L'excédent accumulé se compose des éléments suivants :		
Excédent de fonctionnement accumulé	10 313 \$	
Gains de réévaluation accumulés	(33)	
	<u><b>10 280 \$</b></u>	

**Commission canadienne du tourisme**  
**État des résultats et de l'excédent accumulé**  
**Période de trois mois terminée le 31 mars**

<i>(en milliers)</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Produits</b>		
Contributions des partenaires	3 387 \$	3 916 \$
Autres	211	288
	<u>3 598</u>	<u>4 204</u>
<b>Charges</b>		
Marketing et ventes	13 880	17 058
Services généraux	2 401	2 327
Stratégie et planification	145	97
Amortissement des immobilisations corporelles	113	207
	<u>16 539</u>	<u>19 689</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement provenant du gouvernement du Canada	(12 941)	(15 485)
Crédits parlementaires	17 874	22 561
<b>Excédent pour la période</b>	<u>4 933</u>	<u>7 076</u>
<b>Excédent accumulé au début de la période</b>	5 347	6 193
<b>Excédent accumulé à la fin de la période</b>	<u><u>10 280 \$</u></u>	<u><u>13 269 \$</u></u>

**Commission canadienne du tourisme**  
**État des gains et pertes de réévaluation**  
**Période de trois mois terminée le 31 mars**

*(en milliers)*

**2013**

Gains (pertes) de réévaluation accumulés au début de l'exercice	- \$
Gains non réalisés attribuables au cours du change	50
Montants reclassés dans l'état des résultats	(83)
Pertes de réévaluation accumulées à la fin de la période	<u><u>(33) \$</u></u>

**Commission canadienne du tourisme**  
**État de la variation des actifs nets**  
**Période de trois mois terminée le 31 mars**

*(en milliers)*

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Excédent pour la période</b>	<u>4 933 \$</u>	<u>7 076 \$</u>
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(11)
Amortissement des immobilisations corporelles	113	207
Cession nette d'immobilisations corporelles	-	-
	<u>113</u>	<u>196</u>
<b>Effet de la variation des autres actifs non financiers</b>		
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	<u>(373)</u>	<u>95</u>
	<u>(373)</u>	<u>95</u>
Augmentation des actifs nets	4 673	7 367
<b>Actifs financiers nets au début de la période</b>	2 110	2 600
<b>Actifs financiers nets à la fin de la période</b>	<u><u>6 783 \$</u></u>	<u><u>9 967 \$</u></u>



**Commission canadienne du tourisme**  
**État des flux de trésorerie**  
**Période de trois mois terminée le 31 mars**

<i>(en milliers)</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Activités de fonctionnement :</b>		
Rentrées de fonds :		
Crédits parlementaires utilisés pour financer les activités de fonctionnement et les activités d'investissement en immobilisations	16 265 \$	19 618 \$
Partenaires	2 101	3 094
Autres produits	211	288
	<u>18 577</u>	<u>23 000</u>
Sorties de fonds :		
Paiements en espèces aux fournisseurs	(17 063)	(21 048)
Paiements en espèces aux employés et au nom des employés	(3 810)	(3 515)
Flux de trésorerie affectés aux activités de fonctionnement	<u>(2 296)</u>	<u>(1 563)</u>
<b>Activités d'investissement en immobilisations :</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(11)
Cession d'immobilisations corporelles	-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>-</u>	<u>(11)</u>
<b>Activités de placement :</b>		
Augmentation des placements de portefeuille	(5)	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<u>(5)</u>	<u>-</u>
<b>Perte de change sur trésorerie libellée en devise</b>	<b>50</b>	<b>47</b>
<b>Diminution nette des flux de trésorerie durant la période</b>	<u><b>(2 251)</b></u>	<u><b>(1 527)</b></u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	<b>11 675</b>	<b>17 055</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<u><b>9 424 \$</b></u>	<u><b>15 528 \$</b></u>

## 1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne du tourisme (la Commission, ou la CCT), créée le 2 janvier 2001 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme* (la Loi), est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La CCT est mandataire de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. Toutes les obligations de la CCT sont donc les obligations du Canada. La CCT n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

Comme il est précisé à l'article 5 de la Loi, la CCT a pour mission de:

- veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme;
- promouvoir le Canada comme destination touristique de choix;
- favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada;
- fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires.

## 2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public. Voici les principales conventions comptables adoptées:

### a) Crédits parlementaires

La CCT est financée principalement par le gouvernement du Canada sous forme de crédits parlementaires. Les crédits parlementaires employés pour financer les activités de base et les dépenses en immobilisations sont considérés comme étant non affectés et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les crédits sont autorisés et reçus. Les crédits parlementaires employés pour financer les initiatives ponctuelles, comme le programme des Jeux olympiques ou le programme de relance, sont considérés comme étant affectés. Les crédits affectés doivent répondre à des critères d'admissibilité et être accompagnés de stipulations pour que le financement puisse être reçu ou conservé. Les crédits affectés sont comptabilisés à titre de produits au moment où les dépenses admissibles sont engagées.

### b) Contributions des partenaires

La CCT entreprend des activités de marketing en partenariat avec diverses organisations canadiennes et étrangères. Lorsque la CCT assume les risques financiers d'une activité de marketing, les contributions reçues d'une organisation partenaire sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel se déroule l'activité de marketing. Les contributions de partenaires obtenues alors que l'activité de marketing correspondante n'a pas encore eu lieu apparaissent comme produits reportés.

### c) Autres produits

Les autres produits englobent des intérêts et d'autres produits divers. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle s'est déroulée l'opération ou l'activité qui y a donné lieu.

### d) Conversion des devises

Les actifs monétaires et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers non vérifiés**  
**31 mars 2013**

historiques. Les produits et les charges sont convertis pendant l'exercice aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les charges d'amortissement pour les immobilisations corporelles sont converties aux taux de change historiques auxquels les immobilisations se rapportent. Les gains et pertes de change sont inclus dans l'état des gains et pertes de réévaluation. La CCT ne se couvre pas contre les risques de fluctuation des taux de change.

**e) Placements de portefeuille**

Les placements de portefeuille sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts liés à ces placements sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**f) Charges payées d'avance**

Les charges payées d'avance se composent de frais de fonctionnement et de charges liées aux programmes qui sont comptabilisés en charges en fonction de la période d'utilisation, comme dans le cas des abonnements, ou en fonction de la date de l'événement, dans le cas des salons professionnels.

**g) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés et le montant de toute dépréciation ou cession. Elles sont amorties comme suit, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Ameublement de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans

Les actifs incorporels ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

**h) Produits reportés**

Parmi les produits reportés figurent les contributions reportées des organismes partenaires et les avantages incitatifs relatifs à un bail reportés. Les produits reportés ayant trait aux organismes partenaires sont comptabilisés à titre de produits selon la date de l'événement ou pendant la période de licence. Les produits reportés ayant trait aux avantages incitatifs relatifs à un bail sont comptabilisés à titre de produits pendant la durée du bail.

**i) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations**

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations se compose des coûts de désaffectation de divers baux pour la location de locaux. La CCT a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en raison des obligations contractuelles visant la remise des bureaux loués dans leur état original à la fin de la durée du bail. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont initialement évaluées à leur juste valeur, en fonction de la meilleure estimation de la direction, et le montant résultant est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation correspondante. Le coût capitalisé de mise hors service est inclus dans les améliorations locatives et amorti de la même façon que l'immobilisation correspondante. La charge d'amortissement est incluse dans le calcul du coût de fonctionnement net.

**j) Avantages sociaux futurs**

La Commission propose des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation ou sans capitalisation, d'autres régimes à prestations déterminées sans capitalisation (qui comprennent des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des congés de maladie non acquis) et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les régimes de retraite englobent les régimes prévus par la loi et un régime complémentaire. Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les indemnités de départ, de même que l'assurance de soins de santé, l'assurance dentaire et l'assurance vie à la retraite ainsi que les congés de maladie non acquis. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des prestations calculées en fonction des années de service et des gains admissibles moyens à la retraite. La CCT cotise annuellement à certains régimes de retraite selon ce que précise l'évaluation actuarielle visant à déterminer la cotisation nécessaire pour que la CCT remplisse ses obligations à l'égard des avantages sociaux futurs conformément à la réglementation actuelle à ce sujet. L'ajustement au coût de la vie des prestations de retraite en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation est automatique.

Les charges et les obligations relatives aux régimes à prestations déterminées sont établies au moyen d'une évaluation actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, en fonction de la meilleure estimation de la direction quant au roulement du personnel, à l'âge moyen de la retraite, aux coûts moyens d'indemnisation par personne, aux niveaux futurs de salaire et de prestation, au rendement attendu des actifs des régimes, aux coûts médicaux futurs et à d'autres facteurs actuariels. Pour les besoins de la détermination du rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués selon la valeur marchande.

Le coût des prestations au titre des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la modification a été apportée.

**k) Incertitude d'évaluation**

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses influençant les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers ainsi que les produits et les charges comptabilisés dans les exercices visés. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations de façon significative. Les estimations les plus importantes touchent l'évaluation des avantages futurs des employés, la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins de l'amortissement et la juste valeur de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

**l) Changements comptables**

Les changements comptables adoptés par la Commission le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et leur incidence financière au moment de l'adoption sont décrits ci-après :

- SP 3410 Paiements de transfert : cette norme ne permet plus le report des crédits parlementaires non affectés. La Commission constate les crédits parlementaires lorsqu'ils sont autorisés et reçus.
- SP 1201 Présentation des états financiers, SP 2601 Conversion des devises, SP 3450 Instruments financiers : l'incidence de l'adoption de ces trois chapitres sur les instruments financiers se limite à la divulgation, dans le nouvel état des gains et pertes de réévaluation, des gains et pertes de réévaluation sur tous les gains ou pertes de change réalisés ou non réalisés.

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers non vérifiés**  
**31 mars 2013**

- SP 3041 Placements de portefeuille : dans le cadre de notre fonctionnement actuel, l'adoption de ce chapitre n'a aucune incidence sur les états financiers.

Les normes mentionnées ci-dessus ont été appliquées de façon prospective. Donc, les états financiers de périodes antérieures, ainsi que les chiffres d'exercices précédents utilisés aux fins de comparaison, n'ont pas été retraités.

**3. Présentation des états financiers**

Les présents états financiers intermédiaires non vérifiés doivent être considérés de concert avec les états financiers annuels de la Commission canadienne du tourisme (la Commission) en date du 31 décembre 2012 et pour l'exercice terminé à cette date, de même qu'avec le texte explicatif annexé au rapport financier trimestriel. Les montants divulgués aux présents états financiers intermédiaires, en date du 31 mars 2013, ne sont pas vérifiés et sont présentés en dollars canadiens.

**4. Crédits parlementaires**

Les crédits parlementaires alloués à la CCT ne sont pas affectés et un solde de 1,6 million de dollars qui avait été reporté au 31 décembre 2012 a été constaté en tant que produit pour la période. Voici un rapprochement des crédits parlementaires à recevoir (reportés) durant la période :

(en milliers)	31 mars 2013	31 décembre 2012
Crédits parlementaires à recevoir/(reportés) au 1 <sup>er</sup> janvier	(1 609) \$	(2 948) \$
Crédits parlementaires reçus	(16 265)	(75 850)
Crédits parlementaires comptabilisés au titre de recettes pour le fonctionnement	17 874	77 189
Crédits parlementaires à recevoir/(reportés) au 31 décembre	- \$	(1 609) \$

Les crédits parlementaires approuvés pour l'exercice du gouvernement fédéral allant du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014 s'élèvent à 57,8 million \$ (contre 71,5 million \$ du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013).

La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers non vérifiés**  
**31 mars 2013**

**5. Immobilisations corporelles**

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Désaffectation des bureaux loués	Total pour 2013
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	310 \$	157 \$	3 626 \$	529 \$	833 \$	5 455 \$
Acquisitions	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-	-
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	310	157	3 626	529	833	5 455
Amortissement cumulé, début de la période	161	151	2 853	479	695	4 339
Charge d'amortissement	26	1	67	8	11	113
Cessions	-	-	-	-	-	-
Amortissement cumulé, fin de la période	187	152	2 920	487	706	4 452
Valeur comptable nette	<b>123 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>706 \$</b>	<b>42 \$</b>	<b>127 \$</b>	<b>1 002 \$</b>

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Désaffectation des bureaux loués	Total pour 2012
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	972 \$	416 \$	3 634 \$	544 \$	833 \$	6 399 \$
Acquisitions	65	-	14	2	-	81
Cessions	(727)	(259)	(22)	(17)	-	(1 025)
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	310	157	3 626	529	833	5 455
Amortissement cumulé, début de la période	738	328	2 526	459	637	4 688
Charge d'amortissement	150	56	341	35	58	640
Cessions	(727)	(233)	(14)	(15)	-	(989)
Amortissement cumulé, fin de la période	161	151	2 853	479	695	4 339
Valeur comptable nette	<b>149 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>773 \$</b>	<b>50 \$</b>	<b>138 \$</b>	<b>1 115 \$</b>